



## PRIME COVID...

Le 14 mai 2020, sortait, le décret 2020-570 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'état.

Pour remercier les agents du système de santé publique pour leur mobilisation exceptionnelle dans le cadre de la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus, le gouvernement a décidé de leur attribuer **une prime exceptionnelle de 1500 euros**.

Quel que soit leur statut, sont concernés les professionnels des établissements public de santé, les professionnels des hôpitaux des armées, dont institutions nationales des invalides ayant exercé pendant l'épidémie dans un des départements les plus touchés, les militaires appelés à servir temporairement au sein d'un hôpital des armées, les militaires désignés pour armer un élément mobile de service de santé des armées dédié à la lutte contre le virus COVID.19 à partir du 24 mars 2020.

**Une prime de 1000 euros** pour les agents, qui ont assuré la continuité du service public durant la crise sanitaire, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID 19.

Les personnels pénitentiaires de l'EPSNF (établissement pénitentiaire de santé national de Fresnes) sont des professionnels d'un établissement de santé et pourtant, ils ont l'impression d'être mit à l'écart.

Le personnel soignant, administratif, technique,..... hospitalier de l'EPSNF a été informé qu'il allait recevoir la prime exceptionnelle COVID.19 de 1500 euros au mois de juin 2020.

Le personnel pénitentiaire, travaille en proche collaboration avec le service médical, gère les personnes détenus affectées dans la zone COVID 19 qui a été créé spécialement pour faciliter la prise en charge des personnes détenues contaminées dans les différents établissements pénitentiaires.

Ce personnel qui veille sur la sécurité du personnel hospitalier et qui s'est mobilisé pendant la crise sanitaire, ne voit pas l'ombre d'un message de prime.

**Ils ont l'impression d'être les grands oubliés.**

Les agents pénitentiaires de l'EPSNF sont des professionnels d'un établissement public de santé qui ont été exemplaires pendant cette crise sanitaire et ont aussi assuré la continuité du service public.

La Direction consciente de l'effort consenti par le personnel pénitentiaire, nous a confirmé avoir fait la demande d'une prime COVID semblable à celle du personnel hospitalier.

L'EPSNF est basé dans le VAL DE MARNE, l'un des départements les plus touchés.

Force ouvrière souhaite une reconnaissance du personnel pénitentiaire, surveillants, administratifs, techniques.... de l'établissement de santé national de Fresnes.

**La prime COVID.19 sur le salaire du mois de juin 2020, ne serait-elle pas légitime pour le personnel pénitentiaire tout comme le personnel hospitalier affecté sur le site de L'EPSNF ?**

**Le 05 juin 2020**